CIEHL COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN

Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée de l'examen du budget de la CIEHL pour l'exercice 2019

Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 5 novembre 2018 à La Tour-de-Peilz, le budget 2019 de la CIEHL.

La Commission était composée de :

<u>Présents</u> :	Blonay	M. M.	Belotti Egger	Romain Thérèse	
	Chardonne	M.	Marmy	Baptiste	
	Corseaux	M. M.	Da Costa Silva Büchi	Vitor Lionel	(suppléant)
	Corsier	M.	Dufour	François	
	Jongny	M. M.	Brauchli Rouffaer	Pascal Bernard Antoine	
	Montreux	M.	Hess	Yanick	
	Saint-Légier	M. Mme	Rapin Yoakim	Roland Pascale	
	La Tour-de-Peilz	Mme M.	Dubuis Vaucoret	Nathalie Dominique	
	Vevey	M. M.	Schuseil Stübi	Peter Antoine	
	Veytaux	M. Mme Mme	Mason Welle Siegler Armstrong	Pascal Susanne Karen	(suppléante)
Excusés :	Blonay	M.	Cuche	Erwan	(suppléant)
	Chardonne	M. M.	Tribolet Mouron	Pierre-Yves Jean-Philippe	(suppléant)
	Corseaux	Mme	Fonjallaz	Nathalie	
	Corsier	Mme Mme	Dutoit Martins Alves Ribeiro	Lydia Jessica	(suppléante)
	Jongny Montreux	M. M. Mme	Figliola Imhof Lauber Fürst	Massimiliano Alain Susanne	(suppléant)
	Saint-Légier	M. Mme	Giger Jolivat	Thomas Isabelle	(suppléante) (suppléant) (suppléante)
	La Tour-de-Peilz	M.	Ziehli	Yohan	(suppléant)
	Vevey	Mme	Lopez	Elodie	(suppléante)

ORDRE DU JOUR

- 1. Accueil
- 2. Liste de présences
- 3. Budget 2019 et préavis type
- 4. Divers
- 5. Prochaine séance

1. ACCUEIL

M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz et président du Conseil administratif de la CIEHL accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue à La Tour-de-Peilz. Il salue la présence de Mme Colette Rossier, cheffe du service des affaires intercommunales qui se tient à disposition de l'assemblée pour répondre aux questions. M. Grangier dresse un bref tour d'horizon historique en relation avec la salle des Mousquetaires qui accueille la commission ce soir. Il passe ensuite la parole aux commissaires de La Tour-de-Peilz pour assurer la présidence et le rapport de cette séance.

M. Dominique Vaucoret annonce qu'il présidera cette séance et que Mme Nathalie Dubuis assumera la tâche de secrétaire. Leurs rôles seront inversés lors de la séance de l'examen des comptes 2018 qui aura lieu au printemps 2019.

2. LISTE DE PRÉSENCES

M. Vaucoret procède à l'appel et propose de suivre l'ordre du jour tel qu'il a été transmis à la commission.

3. BUDGET 2019 ET PRÉAVIS TYPE

2m2c

Le préavis fait mention d'une information relative à l'avancement du projet de sécurisation et de développement du 2m2c, et de la participation financière de la CIEHL.

Madame Rossier précise que ce point a été indiqué dans le préavis uniquement dans le but d'informer les conseils communaux sur l'état d'avancement de ce projet. La procédure est actuellement en cours avec notamment une consultation des Municipalités de la Riviera, sur la reconnaissance de l'intérêt public régional ainsi que sur le principe d'une participation financière de la CIEHL de CHF 3 mios au projet de sécurisation et de développement du 2m2c.

Pour autant que toutes les Municipalités de la Riviera acceptent, un préavis sera déposé en 2019 pour les Conseillers communaux des dix communes, pour que ceux-ci se prononcent sur l'intérêt public régional de ce projet.

Le représentant de la Commune de Montreux précise de son côté que la commission ad hoc examine actuellement le projet de préavis déposé par la municipalité et qu'elle doit encore faire un rapport. Le projet serait financé à raison d'un tiers par la Commune de Montreux, un tiers par des financements privés et un tiers par différents organismes ou tiers (notamment une taxe de séjour supplémentaire perçue uniquement sur les établissements montreusiens).

La question du montant de la participation financière de la CIEHL n'étant pas au budget 2019, celui-ci n'a pas à être discuté à ce stade. De plus, en cas d'acceptation, les travaux débuteraient en 2020 et la participation de la CIEHL n'interviendrait pas avant 2021.

<u>Suite des travaux transports – urbanisation</u>

Un commissaire demande où en sont les démarches relatives à un "projet d'agglomération Rivelac" de 4^e génération. Monsieur Grangier relève que ce projet touchant également 4 autres Communes vaudoises (Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve) et 5 Communes Fribourgeoises,

celui-ci est financé en dehors de la CIEHL (COPIL RIVELAC). Une étude préliminaire devrait démarrer fin 2018 / début 2019, avec un rendu prévu en avril 2019; le mandat est confié à Team+ en partenariat avec un bureau d'aménagement de Montreux.

Le budget n'appelle pas d'autre question.

A l'issue de la discussion, le président passe au vote. Le budget 2019 de la CIEHL est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

4. DIVERS

Un commissaire relève que la maîtrise des coûts pour la révision des comptes est bienvenue. Aucune autre remarque.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2018 aura lieu le lundi 6 mai 2019, à 19h00, à La Tour-de-Peilz

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président,

Le rapporteur,

Dominique Vaucoret

Nathalie Dubuis

Fait à La Tour-de-Peilz, le 12 novembre 2018

Annexe: budget 2019

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL)

BUDGET 2019

REVENUS			
Participation des communes memb	ores (fr. 5 par habitant)		
	nb d'hab.au		
	31.12.2017		
- Blonay	6'183	30'915	
- Chardonne	2'921	14'605	
- Corseaux	2'289	11'445	
- Corsier-sur-Vevey	3'396	16'980	
- Jongny	1'549	7'745	
- Montreux	26'653	133'265	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'167	25'835	
- La Tour-de-Peilz	11'779	58'895	
- Vevey	19'829	99'145	
- Veytaux	870	4'350	
Totaux	80'636	403'180	403'180
Intérêts sur placements et comptes	s d'épargne		200
TOTAL DES REVENUS			403'380

CHARGES	
Suite travaux transports-urbanisation - Mandat appui et coordination Riviera (CORAT) - Enquête origines-destinations (SmartCity)	75'000 10'000 65'000
Frais bancaires	100
Frais fiduciaire (contrôle des comptes)	600
Frais d'administration de la CIEHL (montant forfaitaire)	10'000
TOTAL DES CHARGES	85'700

Résultat prévisible de l'exercice	317'680
-----------------------------------	---------

CAPITAL	
Capital prévisible au 01.01.2019	2'480'000
Excédent de recettes de l'exercice 2019	317'680
Capital prévisible au 31.12.2019	2'797'680



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 15/2018

le 31 octobre 2018

Budget 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

1003-ADM-1810-PAD-rc-Preavis_15-Budget_2019_CIEHL.docx

Au Conseil communal de 1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour approbation le budget 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. La CIEHL

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit Fr. 5.-- par habitant. En 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à Fr. 7.50. Mais, dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a été rétablie à Fr. 5.-- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au Conseil administratif de la CIEHL;
- Examen par le Conseil administratif et proposition aux municipalités;
- Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL;
- Fixation, par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional.



Suite à l'adoption par tous les conseils communaux et à la ratification par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997 du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

3. Budget 2019

3.1. Revenus

Comme explicité dans le cadre du rapport d'activités 2017 et du préavis-type sur le budget 2018 de la CIEHL, la proposition du Conseil administratif (CA) d'augmenter la contribution des communes à Fr. 10.-- par habitant n'a pas obtenu l'accord unanime des Municipalités.

Cette question a été reprise par le CA en mars 2018, qui a estimé dans sa majorité, qu'une augmentation n'aurait pour ainsi dire aucune chance d'être acceptée dans le cadre du budget 2019, considérant les difficultés budgétaires auxquelles les communes seront confrontées, avec l'entrée en vigueur de la RIE III, notamment.

Le budget 2019 de la CIEHL prévoit donc de maintenir la contribution des communes à Fr. 5.-- par habitant. Le montant des revenus s'élève par conséquent à Fr. 403'180.-, auxquels s'ajoutent Fr. 200.-- d'intérêts.

• Le montant total des revenus s'élève à Fr. 403'380.--.

3.2. Charges

3.2.1. Suite des travaux transports – urbanisation

Pour mémoire, les principales étapes relatives au projet d'agglomération (PA) Rivelac déposé en 2011, ont été présentées régulièrement dans les préavis sur les budgets et les rapports d'activités de la CIEHL, ainsi que par d'autres canaux d'information, tels que le bulletin d'information sur la pré-étude du PA T/U Rivelac (avril 2010), les rapports d'activités annuels de la CORAT et du SAI, des informations - communications spécifiques (août 2011 / janvier 2013 / mai 2013 / août 2013 / juin 2014) et le site internet du SAI (www.sairiviera.ch) mis régulièrement à jour.

Les points inscrits au budget sous l'intitulé générique susmentionné découlent du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA Rivelac), déposé fin 2011. Il s'agit des mandats ci-après.

3.2.2. Mandat d'appui et de coordination technique à l'échelle de la Riviera

Ledit mandat a été octroyé au bureau team+ dès 2012, afin d'appuyer la CORAT dans les différentes études de mobilité qui ont été conduites à la suite du PA Rivelac, soit l'étude d'accessibilité Ouest de l'agglomération ou chantier URB 7 du PA (2013-2014), l'étude du schéma directeur d'aménagement de la RC 780a de Chardonne à Veytaux (2015-2016), l'étude sur le développement du réseau de transports publics de la Riviera (2015-2016), ainsi que la pré-étude sur le stationnement Riviera - état des lieux et stratégie globale (2017-2018).

Un montant de Fr. 10'000.-- est porté au budget, permettant de poursuivre un appui aux réflexions que la CORAT souhaite mener.

3.2.3. Enquête origines-destinations (concept SmartCity)

La pré-étude sur le stationnement mentionnée plus haut a notamment soulevé le besoin d'analyser plus précisément le nombre de déplacements à destination, à l'origine et à l'interne de la Riviera, en vue de développer une stratégie de parkings d'échanges qui réponde aux problématiques spécifiques de la région.

Le principe de lancer cette étude a été validé début 2018 dans le cadre de la CORAT. Son lancement est toutefois retardé à la fin octobre 2018, suite à des ajustements entre Canton / Swisscom / CORAT.

Un montant de Fr. 65'000.-- est donc porté au budget pour poursuivre l'enquête origines-destinations en 2019.



3.2.4. Frais de gestion et d'administration

Comme chaque année, les postes suivants font partie des charges :

- les frais bancaires pour un montant de Fr. 100.-;
- les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant forfaitaire de Fr. 10'000.-- (cf. préavis relatifs aux budgets 2016 à 2018 de la CIEHL).

A ces montants, s'ajoutent les frais de contrôle des comptes de la CIEHL par une fiduciaire agréée pour un montant de Fr. 600.--, ceci afin de répondre aux nouvelles directives cantonales concernant notamment les ententes intercommunales.

• Le montant total des charges s'élève à Fr. 85'700.--.

3.2.5. 2*m*2*c*

Le CA de la CIEHL a été informé de l'avancement du projet de sécurisation et de développement du 2m2c, dont les travaux sont prévus à l'horizon 2020-2022, et qu'une demande de participation à la CIEHL pour la partie "développement" du projet serait déposée par la Municipalité de Montreux.

Lors de sa séance du 21 mars 2018, le CA a reconnu à l'unanimité l'intérêt public régional de ce projet et en conséquence, a admis le principe d'une participation financière de la CIEHL.

Selon le calendrier prévu, les Municipalités de la Riviera seront consultées, dans le courant de l'automne 2018, sur la reconnaissance de l'intérêt public régional ainsi que sur le principe d'une participation financière de la CIEHL de Fr. 3 mios au projet de sécurisation et de développement du 2m2c.

4. Conclusion

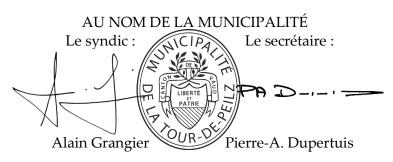
Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 15/2018,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'adopter le budget 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).



Annexe:

• Budget 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Adopté par la Municipalité : le 15 octobre 2018



COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL)

BUDGET 2019

REVENUS			
Participation des communes memb	ores (fr. 5 par habitant)		
	nb d'hab.au		
	31.12.2017		
- Blonay	6'183	30'915	
- Chardonne	2'921	14'605	
- Corseaux	2'289	11'445	
- Corsier-sur-Vevey	3'396	16'980	
- Jongny	1'549	7'745	
- Montreux	26'653	133'265	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'167	25'835	
- La Tour-de-Peilz	11'779	58'895	
- Vevey	19'829	99'145	
- Veytaux	870	4'350	
Totaux	80'636	403'180	403'180
Intérêts sur placements et comptes	s d'épargne		200
TOTAL DES REVENUS			403'380

CHARGES	
Suite travaux transports-urbanisation - Mandat appui et coordination Riviera (CORAT) - Enquête origines-destinations (SmartCity)	75'000 10'000 65'000
Frais bancaires	100
Frais fiduciaire (contrôle des comptes)	600
Frais d'administration de la CIEHL (montant forfaitaire)	10'000
TOTAL DES CHARGES	85'700

Résultat prévisible de l'exercice	317'680
-----------------------------------	---------

CAPITAL	
Capital prévisible au 01.01.2019	2'480'000
Excédent de recettes de l'exercice 2019	317'680
Capital prévisible au 31.12.2019	2'797'680